

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024-127

**ACTE
TELETRANSMIS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 octobre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Michèle FLAMAND, Maire.

<p><u>Nombre de conseillers municipaux :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- En exercice : 21- Présents : 15- Absents : 6 Dont Pouvoirs : 3- Votants : 18 <p><u>Date de convocation du Conseil :</u></p> <p>Le 9 octobre 2024</p>	<p><u>Présents :</u> Mmes FLAMAND, LAMBINET, PERROUD, MM. ANCELIN, BENOIT, BERNE, Mmes AMBLARD, BOUZON, MENEAU-COUDRY, PONCET MM. CHARPENTIER, GIRAUDIN, PAGNIER, PERRIER, VERDURAND</p> <p><u>Absent(s) excusé(s) avec ou sans pouvoir(s)</u> Mme MOUNIER (pouvoir à Claude BENOIT) Mme STUMPF (pouvoir à Catherine LAMBINET) M CORCELLI (pouvoir à Valérie PERROUD)</p> <p><u>Absent(s) non excusé(s)</u> Mme ROCH MM DA SILVA , GARCIA</p> <p><u>Secrétaire de séance :</u> Janine PONCET</p>
--	--

Objet : Aménagements de voirie Chemins du Piat et de Retour - Demande de subvention auprès du Département de l'Isère au titre de la dotation territoriale (TT 91)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu les études fournies par le maître d'œuvre du projet,
Vu les catégories d'opérations éligibles à la dotation territoriale Grésivaudan du Département de l'Isère,

Considérant que ce dossier est le premier déposé par la commune en 2024 au titre de la dotation territoriale,

Madame le Maire expose qu'en raison de la livraison de l'opération immobilière aux Eymes en 2025, la commune va réaliser des travaux d'aménagement de voirie Chemins du piat et de Retour.

Le montant prévisionnel des travaux d'après les études de maîtrise d'œuvre est de 563 623 € HT, soit 676 347 € TTC.

Les travaux se dérouleront en 2025.

Les travaux consisteront à :

- Elargir le Chemin du Piat
- Enfouir les réseaux aériens des Chemins du Piat et de Retour
- Créer un carrefour à feux entre le Chemin du Piat, la Route de Chambéry et la RD 30

- Réaliser des aménagements en faveur des modes doux
- Réaliser des aménagements pour réduire la vitesse Chemin de Retour

Les travaux prévus dans cette opération relèvent des axes 1.2 « Aménagements de sécurité et de multi-modalité » et 2.3 « Bâtiments, espaces et patrimoines publics » de la dotation territoriale versée par le Département de l'Isère.

C'est le cas notamment des cheminements modes doux, les aménagements améliorant la capacité et la sécurité, du renforcement de structure, des trottoirs et passages piétons, de la signalisation routière.

Le taux de subvention est de 20% des dépenses éligibles plafonné à 75 000 €. Les dépenses éligibles sont évaluées à 391 000 €.

Il est donc proposé de solliciter une subvention de 75 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Libellé	Montant HT	Montant TTC
Dépenses totales	563 623 €	676 347 €
Recettes totales :		
- Département (dotation territoriale)	75 000 €	75 000 €
- Etat (DETR, sollicitation 2025)	78 200 €	78 200 €
- Commune (autofinancement)	410 423 €	523 147
TOTAL	563 623 €	676 347 €

Ainsi, Madame le Maire propose :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- de solliciter une subvention de 75 000 € au Département de l'Isère au titre de la Dotation Territoriale pour les travaux d'aménagement de voirie Chemins du Piat et de Retour,
- de l'autoriser à effectuer toutes démarches et à signer tout document pour la demande de subvention.

Adoption :

- par 17 voix pour,
- par 1 abstention (Mme MENEAU-COUDRY)

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
 Au registre sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 En Mairie le 16 octobre 2024
 Mme le Maire,
 Michèle FLAMAND

Certifié exécutoire le 27/10/2024 (application de l'article L 2131-1 du CGCT)
 L'affichage ayant été effectué le 27/10/2024
 et la délibération ayant été télétransmise en Préfecture le 27/10/2024
 Ref 038-213804313-2024-10-15-del-2024-127-DE



Flamand

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut être contestée auprès du Tribunal Administratif par un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de la date exécutoire de ce document. Dans ce même délai, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).

Acte à classer

del-2024-127

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-17T14-38-44.00 (MI256288285)

Identifiant unique de l'acte : 038-213804313-20241015-del-2024-127-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Aménagements de voirie des chemins du Piat de de Retour
- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère
au titre de la dotation territoriale

Date de décision : 15/10/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-127_SubventionCD38-
CheminsPiatRetour.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/10/24 à 14:38

Par [D'ASCOLI Sylvie](#)

Transmis

Date 17/10/24 à 14:38

Par [D'ASCOLI Sylvie](#)

Accusé de réception

Date 17/10/24 à 14:43

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

A déposer auprès de la Maison du Département,
avec un courrier sollicitant l'aide du Département
au plus tard le : 31/10/2024

MAITRE D'OUVRAGE : Commune de Saint Nazaire Les Eymes

INTITULE et LOCALISATION du PROJET :

Aménagement chemin du Piat et chemin de Retour

1 – Descriptif de l'opération :

Le Maitre d'ouvrage décrit ici l'opération en démontrant sa cohérence avec les dispositifs en vigueur :

- Pour la dotation territoriale (thématiques prioritaires retenues par la conférence du territoire dans son règlement),
- Pour la dotation départementale.

Dispositifs détaillés consultables sous :

<https://www.isere.fr/aides-aux-collectivites-en-investissement>

Certaines pièces complémentaires pourront être requises par le Département afin de vérifier sa cohérence avec ces dispositifs ou justifier la conformité du dossier avec les dispositifs dont il est gestionnaire pour le compte d'un tiers (Europe, Etat, Agence de l'eau).

La Direction territoriale dont dépend le maitre d'ouvrage est à disposition pour accompagner la constitution du dossier de demande de subvention.

Adresse sous : https://carto.isere.fr/carte_interactive/index-mobile.html

L'opération, située Chemin du Piat, Chemin de Retour, consiste à aménager ces deux voiries et permettre la sortie du Chemin du Piat sur la RD 1090.

Suite à une étude de circulation réalisée sur l'ensemble de la commune, une des priorités est de modifier le sens de circulation sur le chemin du Piat (passage de sens unique descendant à sens unique montant), afin de supprimer le raccourci existant depuis la RD 1090 et passant à travers la commune pour accéder à l'autoroute (raccourci emprunté par de nombreux véhicules, circulant à une vitesse importante). Un aménagement avec des feux sera réalisé sur la RD 1090 afin de permettre le débouché en sécurité du Chemin du Piat sur la RD 1090, et de prendre en compte la RD 30 en provenance du Plateau des Petites Roches. Ces feux permettront aussi de sécuriser la traversée des piétons sur cet axe à grande circulation.

Un ensemble immobilier (41 logements, livraison prévue au printemps 2025) est en cours de construction le long des Chemins du Piat et de Retour, il est donc prévu de le prendre en compte. La voirie chemin du Piat sera élargie à 5m, le cheminement piéton sera sécurisé.

Un giratoire franchissable sera mis en place sur le carrefour Piat-Retour.

Sur le chemin de Retour, des aménagement type alternat seront mis en place pour apaiser la circulation.

Ces travaux seront coordonnés avec l'enfouissement des réseaux secs réalisés par le TE 38 sur chacun de ces deux chemins.

2 – estimatif du cout des travaux (HT) :

L'estimatif doit être présenté de manière à permettre le calcul de la subvention en cohérence avec la définition du dispositif dont il relève.

Postes de dépense (détails à fournir)	Lots	Montant HT
Aménagement de voirie		205 930,00 €
Mise en place des feux		153 200,00 €
Eclairage Public		29 530,00 €
Enfouissement réseaux secs (TE 38)		143 093,00 €
Maîtrise d'œuvre (Grési-Etudes + Ceryx)		31 870,00 €
Total		563 623,00 €
TOTAL ELLIGIBLE		391 000,00 €

3 – Echancier et durée de l'opération :

Date de début des travaux (préciser l'année et le trimestre) : quatrième trimestre 2025

Date de fin des travaux (préciser l'année et le trimestre) : quatrième trimestre 2026

4 – Plan de financement :

Financement	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	75 000,00 €	Octobre 2024	
Région			
Etat	78 200,00 €	Janvier 2025	
Union Européenne			
Autres financements publics (préciser)			
Sous-total (total des subventions publiques)	153 200,00 €	Octobre 2024	
Autofinancement	237 800,00 €		

TOTAL (dépenses éligibles)	391 000,00 €		
-------------------------------	--------------	--	--

N.B. : Les coûts doivent être inscrits HORS TAXES

Ce plan de financement sera à actualiser lors de la demande de paiement.

Je soussigné Michèle FLAMAND

Maire (ou Président) de Saint-Nazaire-les-Eymes

- Atteste sur l'honneur :

- être habilité par une délibération du ⁽¹⁾ conseil municipal en date du 15 octobre 2024 m'autorisant à solliciter l'aide du Département

- avoir sollicité ou reçu toutes les autorisations nécessaires à sa réalisation

- que l'opération n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas la commencer avant que le dossier n'ait fait l'objet d'une autorisation de démarrage des travaux par le Département ou soit inscrit en programmation indicative de la dotation territoriale

- M'engage :

- le cas échéant, à adresser les pièces complémentaires nécessaires à l'instruction des dossiers demandées par les services du Département (notamment plans et estimatifs détaillés) et à actualiser le plan de financement lors de la demande de paiement.

- à respecter les règles d'affichage de l'aide du Département, (conformément au règlement adopté par l'assemblée départementale), notamment si la subvention dépasse un montant de 30 000 €, à afficher son soutien par :

- o un panneau, dès le démarrage du chantier et jusqu'à 15 jours après son terme,
- o et s'il s'agit d'un bâtiment, une plaque permanente, installée au terme des travaux ou au plus tard pour son inauguration.

Ceux-ci seront mis à disposition par votre direction territoriale.

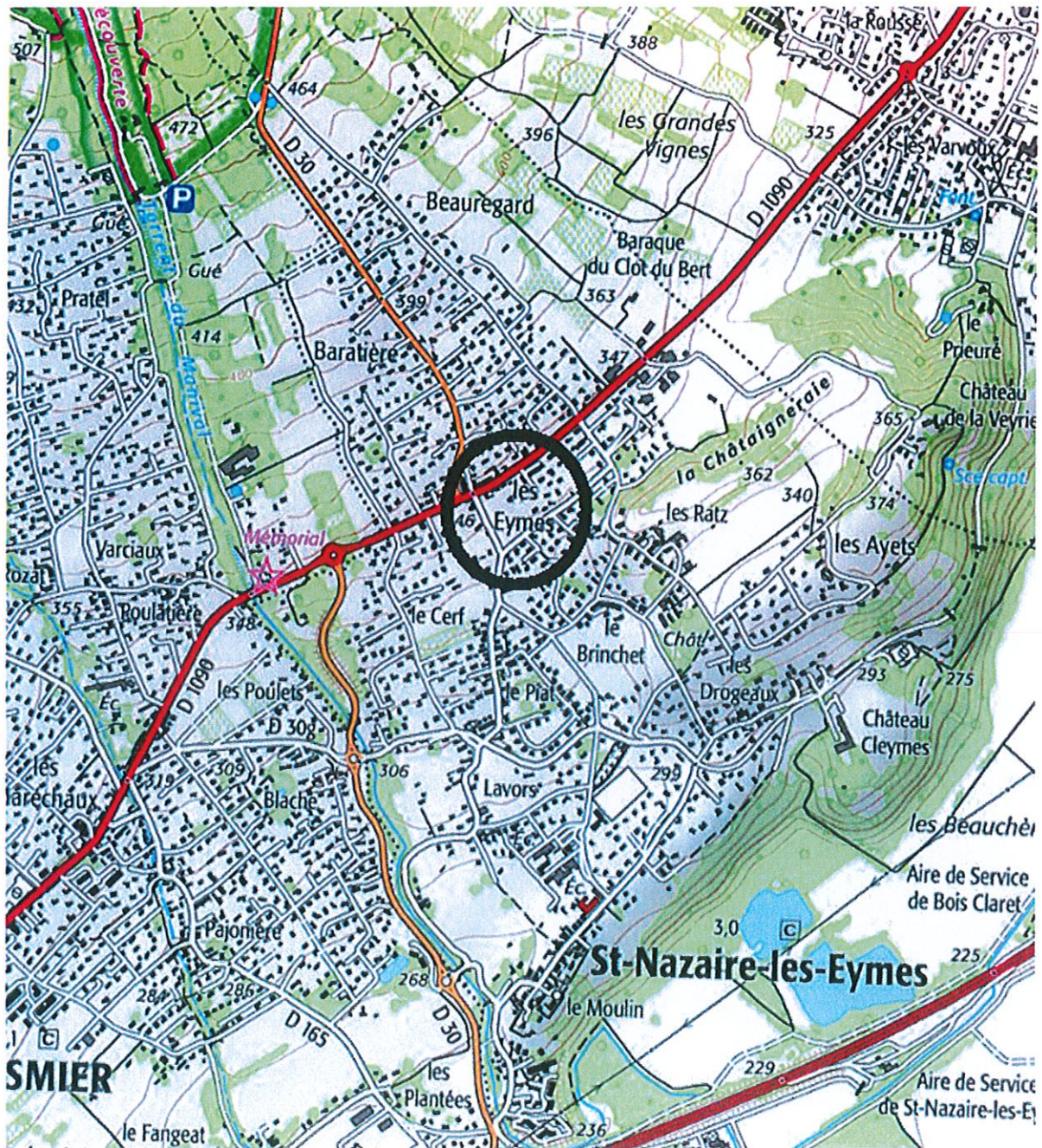
A Saint-Nazaire-les-Eymes le 21 octobre 2024

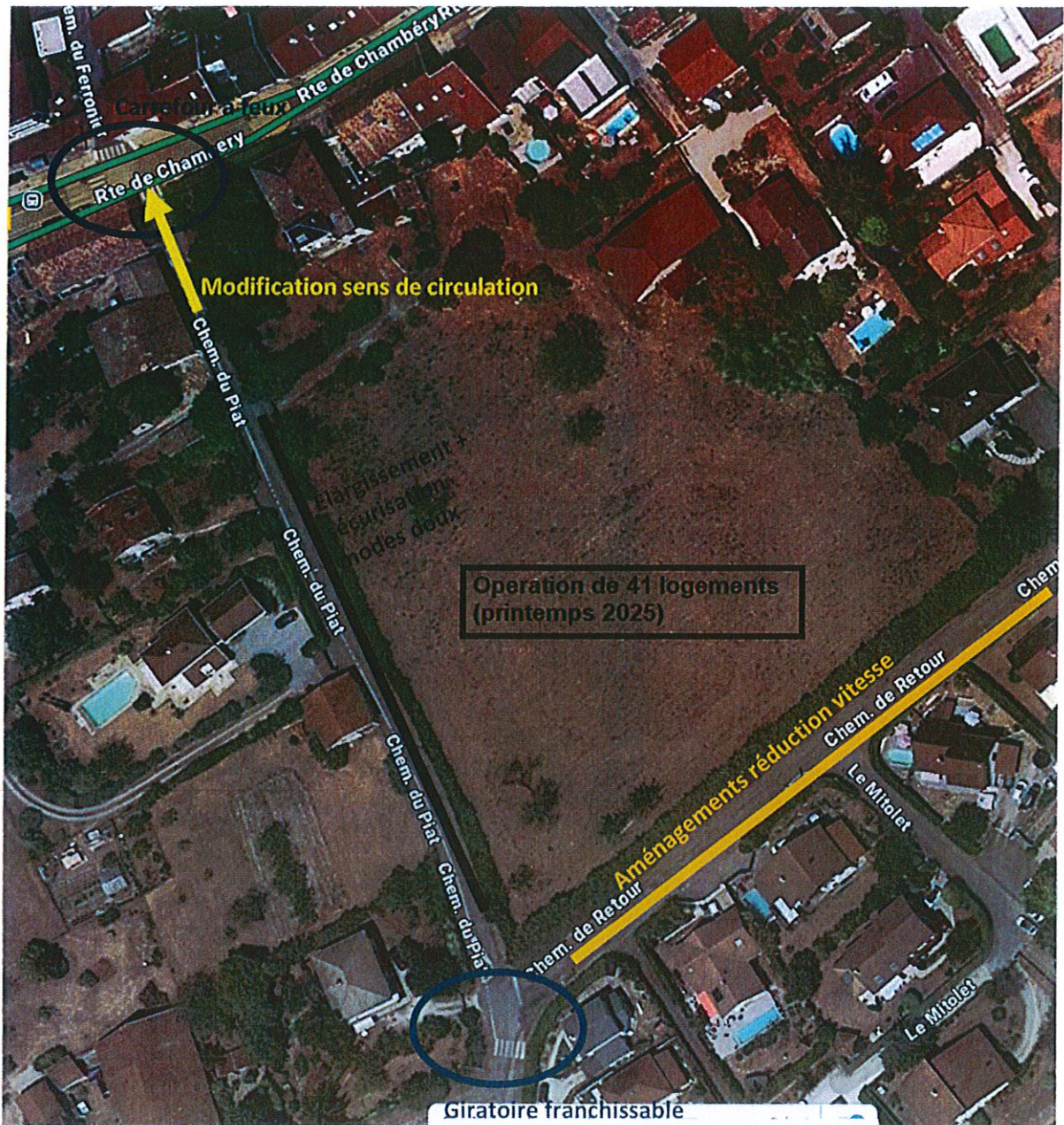
Signature et cachet

(1) conseil municipal, conseil communautaire etc.



Plan de situation du projet





Commune de
ST NAZAIRE LES EYMES

Département de l'Isère

ACTE TELETRANSMIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille onze, le 18 octobre, le Conseil municipal de la commune de ST NAZAIRE LES EYMES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Janine DUBUS, maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 11 octobre 2011 NOMBRES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 18
--

PRESENTS : Mmes DUBUS, FLAMAND, HENOFF, MM. AMBLARD, SALLES, SAURY Mmes JOST, MONTALAN, PRIN, M. CLARY, DUMOULIN, FERRIEU, TIXIER	<i>Nombre d'élus présents : 13</i>
ABSENTS EXCUSÉS : Mme s GIOVANNINI, PELEN, SLAMA (pouvoir à Mme HENOFF) M. LAURENT, SCHWARZENBACH,	<i>Nombre d'élus absents : 5 dont 1 pouvoir</i>

Nombre total de votants : 14

SECRETARE DE SEANCE : Mme Véronique HENOFF
--

DELIBERATION N° 2011-094

Objet : Classement des voiries communales et inventaire de chemins Ruraux – mise à jour (TT 832)

Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Vu le Code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L 2121-29,
Vu la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 et notamment l'article 62 modifiant l'article L 141-3 du code de la voirie routière,
Vu le code de la voirie routière, en particulier les articles L 141-1 à L 141-9 et L 161-1 à L 161-2,
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 426 du 31 juillet 1961,
Vu le classement des voiries opéré sur la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes, objet des délibérations n° 014-84 du 3/09/1984, 002-85 du 10/01/1985, 003-85 du 7/03/1985 et 007-85 du 25/04/1985,
Vu la convention d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire conclue avec la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes et l'aide apportée par la DDT – service aménagement Sud Est – pour la mise à jour du classement de la voirie communale,

Considérant que depuis le classement qui a eu lieu en 1985, de nouvelles voiries ont été créées et qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du tableau de classement des voiries communales et inventaire des chemins ruraux,

Considérant que l'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit désormais que les procédures concernant le classement ou le déclassement des voiries communales sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Considérant que la mise à jour proposée du tableau de classement des voiries communales et des chemins ruraux ne nécessite pas d'enquête publique dans la mesure où elle ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurée sur les voies comme prévu par l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, notamment les voies présentant les caractéristiques nécessaires pour être classées dans le domaine public communal,

Sur proposition de Monsieur Gérard AMBLARD, adjoint chargé des travaux, de la sécurité et de la voirie,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- approuver le classement dans le domaine public communal des sections figurant au tableau de classement des voies communales et sur la carte du réseau des voies communales et chemins communaux, documents annexés à la présente délibération. Les voies communales seront dorénavant de 21,317 km et les chemins ruraux de 8,890 km,
- autoriser Madame le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et formalités en vue du classement effectif des sections susmentionnées dans la voirie communale. Une large information sera faite auprès de la population, notamment par le biais d'un affichage sur tous les panneaux municipaux. La présente délibération sera également transmise au service de la DDT 38 et au service du cadastre.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
En Mairie le 20 octobre 2011
Mme le Maire,
Janine DUBUS



Certifié exécutoire le 24/10/11 (application de l'article L 2131-1 du CGCT)

L'affichage ayant été effectué le 24/10/11

et la délibération ayant été télétransmise en Préfecture le 24/10/11

Ref 038-213804313- 2011018 - del. 2011-094.DE

Délais et voies de recours.
La présente délibération peut être contestée auprès du Tribunal Administratif par un recours contentieux dans le délai de deux mois à partir de la date exécutoire de ce document. Dans ce même délai, un recours gracieux peut également être déposé auprès de l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).

PREFECTURE DE L'ISERE
27 OCT. 2011
SERVICE DU COURRIER

Vu, pour être annexé à :
- la délibération n° 2011.034 du 18/10/11
- l'arrêté Municipal n°

du
Le Maire

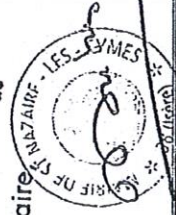


TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

B - Chemins ruraux

Commune de Saint Nazaire-les-Eymes.

N° d'ordre	Appellation	Longueur estimée en m	Largeur moyenne en m	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale			Observations	
					Catégorie	Numéro	Date		
		Ancienne appellation				Longueur			
1	Chemin rural de l'Allée des Mésange	105,00	3,00	X	NC*	NC*	Allée des Mésange	NC*	Chemin pédestre forestier ou agricole
2	Chemin rural du Bel Air	515,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin du Bel Air	560,00	Chemin pédestre forestier ou agricole
3	Chemin rural des Écureuils	240,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin des Écureuils	211,00	Chemin pédestre forestier ou agricole
4	Chemin rural de Lalouta	1 615,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de Lalouta	990,00	Chemin pédestre forestier ou agricole
5	Chemin rural des Silos	95,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin du Silos	NC*	Chemin pédestre forestier ou agricole
6	Chemin rural de Bigillon	2 530,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de Bigillon	2515,00	Chemin pédestre forestier ou agricole
7	Chemin rural de Bois Claret à Bernin	1 350,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de Bois Claret à Bernin	NC*	Chemin pédestre forestier ou agricole
8	Chemin rural de la Plaine les Grandes Iles	1 620,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Plaine les Grandes Iles	1210,00	Chemin pédestre forestier ou agricole
9	Chemin rural de Bois Claret	385,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de Bois Claret	NC*	Chemin pédestre forestier ou agricole
10	Chemin rural des Grandes Iles	435,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin des Grandes Iles	650,00	Chemin pédestre forestier ou agricole
		8890,00							

NC* : Non connu X : indiquer la date de la délibération

vu, pour être annexé à :
la délibération n° 2011-033
de la Commission Municipale
du 18/10/11
Mise en délibération en mai 2011

A - Voies communales

Le Maire,

Commune de Saint Nazaire Les Eymes

N° ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur estimée en m	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale		Ancienne appellation	Longueur	Observations
						Catégorie	Classement Numéro			
1	Chemin du Pré de l'Achard	Commence à la RD 30 et se termine à la RD 1090	1 180,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin du Pré de l'Achard	NC*	
2	Chemin du Corbeau	Commence à la VC 01 et se termine en voie privée	270,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin du Corbeau	NC*	
3	Chemin des Tourterelles	Commence à la RD 30 et se termine à la VC 01	160,00	4,70	X	NC*	NC*	Chemin des Tourterelles	NC*	
4	Chemin des Pinardes	Commence à la VC 01 et se termine en voie privée	235,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin des Pinardes	NC*	
5	Allées des Eymindes	Commence à la VC 01 et se termine en voie privée	80,00	4,30	X	NC*	NC*	Allées des Eymindes	NC*	
6	Rue place de l'église	Commence à la VC 49 et se termine à la place de l'église	40,00	6,00						Parking : 16 * 14m = 224 m² 10 places de stationnement
7	Chemin des Amis	Commence à la RD 30 et se termine sans issue	100,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin des Amis	NC*	
8	Chemin des Noyers	Commence à la RD 30 et se termine sans issue	75,00	5,00	X	NC*	NC*	Chemin des Noyers	NC*	
9	Chemin du Pierrier	Commence à la RD 30 et se termine à la VC 13	190,00	5,00	X	NC*	NC*	Chemin du Pierrier	NC*	
10	Chemin de Beauregard	Commence à la RD 30 et se termine à la VC 01	215,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin de Beauregard	NC*	
11	Allées du Saint Eynard	Commence à la RD 30 et se termine en voie privée	160,00	4,30	X	NC*	NC*	Allées du Saint Eynard	NC*	
12	Chemin du Ferronnier	Commence à la RD 30 et se termine à la RD 1090	110,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin du Ferronnier	NC*	
13	Chemin de Baratière	Commence à la RD 1090 et se termine sans issue	355,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin de Baratière	NC*	
14	Chemin de la Limite	Commence RD 1090 et se termine au CR 02	365,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Limite	NC*	
15	Chemin du Rivasson	Commence à la RD 1090 et se termine sans issue	45,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin du Rivasson	NC*	

N° d'ordre	Appellation	Designation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères au point d'extrémité	Longueur estimée en m	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale			Observations	
						Classement		Ancienne appellation		Longueur
						Catégorie	Numéro			
16	Chemin de Chalandrier	Commence à la RD 1090 et se termine en voie privée	240,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin de Chalandrier	NC*	
17	Chemin de Pré Figaroud	Commence à la RD 1090 et se termine en limite de la commune de Bernin	390,00	3,50	X	NC*	NC*	Chemin de Pré Figaroud	NC*	
18	Chemin Z.A. Pré Figaroud	Commence à la VC 17 et se termine à la ZA Pré Figaroud	40,00	6,00	X	NC*	NC*	Chemin Z.A. Pré Figaroud	NC*	
19	Chemin des Ratz	Commence à la RD 1090 et se termine à la VC 25	535,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin des Ratz	NC*	
20	Impasse de la Bergerie	Commence à la VC 19 et se termine sans issue	65,00	3,00	X	NC*	NC*	Impasse de la Bergerie	NC*	
21	Chemin du Pied du Bois	Commence à la VC 19 et se termine sans issue	195,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin du Pied du Bois	NC*	
22	Chemin du Cheminet	Commence à la VC 19 et se termine à la VC 33	165,00	3,50	X	NC*	NC*	Chemin du Cheminet	NC*	
23	Chemin de la Chataignerie	Commence à la VC 19 et se termine sans issue	45,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Chataignerie	NC*	
24	Chemin de la Ferme Fleurie	Commence à la VC 19 et se termine sans issue	45,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Ferme Fleurie	NC*	
25	Chemin du Mollard	Commence à la VC 19 et se termine à la VC 35	130,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin du Mollard	NC*	
26	Chemin de la Veyrie	Commence à la VC 25 et se termine en limite de la commune de Bernin	660,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Veyrie	NC*	
27	Chemin de la Colline	Commence à la VC 26 et se termine sans issue	165,00	5,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Colline	NC*	
28	Chemin des Ayets	Commence à la VC 26 et se termine au CR 05	480,00	5,00	X	NC*	NC*	Chemin des Ayets	NC*	
29	Chemin du Theys	Commence à la VC 28 et se termine à la VC 28	135,00	5,00	X	NC*	NC*	Chemin du Theys	NC*	
30	Chemin du Plat	Commence à la RD 1090 et se termine à la VC 40	670,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin du Plat	NC*	
31	Chemin de Retour	Commence à la VC 30 et se termine à la VC 19	370,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin de Retour	NC*	
32	Chemin de la Mainie	Commence à la VC 30 et se termine à la VC 49	865,00	4,50	X	NC*	NC*	Chemin de la Mainie	NC*	

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur estimée en m	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale			Observations		
						Catégorie	Classement Numéro	Date		Ancienne appellation	Longueur
33	Chemin du Birnchet	Commence à la VC 32 et se termine à la VC 25	275,00	3,50	X	NC*	NC*	Chemin du Birnchet	NC*		
34	Impasse du Vieux Puits	Commence à la VC 33 et se termine sans issue	55,00	3,00	X	NC*	NC*	Impasse du Vieux Puits	NC*		
35	Chemin de la Croze	Commence à la VC 25 et se termine à la VC 55	355,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin de la Croze	NC*		
36	Chemin de Ple à Pour	Commence à la VC 35 et se termine à la VC 40	230,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de Ple à Pour	NC*		
37	Chemin du Corf	Commence RD 1090 et se termine à la VC 40	555,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin du Corf	NC*		
38	Chemin du Val Clair	Commence à la VC 37 et se termine sans issue	130,00	4,00	X	NC*	NC*	Chemin du Val Clair	NC*		
39	Impasse de la Noyeraie	Commence à la VC 37 et se termine sans issue	250,00	3,00	X	NC*	NC*	Impasse de la Noyeraie	NC*		
40	Chemin de Touvière	Commence en limite de la commune de Saint Ismier et se termine à la VC 52	970,00	6,00	X	NC*	NC*	Chemin de Touvière	NC*		
41	Allée du Pied Vert	Commence à la VC 40 et se termine sans issue	70,00	3,00	X	NC*	NC*	Allée du Pied Vert	NC*		
42	Chemin de Pré Barrau	Commence à la VC 40 et se termine à la VC 43	240,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de Pré Barrau	NC*		
43	Chemin de Lavois	Commence à la VC 42 et se termine à la VC 32	315,00	3,50	X	NC*	NC*	Chemin de Lavois	NC*		
44	Chemin du Rutoir	Commence à la VC 43 et se termine à la VC 45	90,00	3,50	X	NC*	NC*	Chemin du Rutoir	NC*		
45	Chemin Émile Gandy	Commence à la VC 32 et se termine en voie privée	240,00	3,50	X	NC*	NC*	Chemin Émile Gandy	NC*		
46	Chemin du Manival	Commence à la VC 43 et se termine à la VC 49	680,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin du Manival	NC*		
47	Chemin de L'Étroit	Commence à la VC 46 et se termine en voie privée	130,00	3,00	X	NC*	NC*	Chemin de L'Étroit	NC*		
48	Impasse des Ruisseaux	Commence à la VC 46 et se termine sans issue	90,00	3,00	X	NC*	NC*	Impasse des Ruisseaux	NC*		
49	Chemin du Village	Commence à la VC 46 et se termine à la VC 32	420,00	5,00	X	NC*	NC*	Chemin du Village	NC*		

N° d'ordre	Appellation	Designation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur estimée en m	Largeur moyenne	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque voie communale			Observations		
						Classement		Ancienne appellation		Longueur	
						Catégorie	Numéro				Date
50	Chemin des Buis	Commence à la VC 49 et se termine sans issue	45,00	3,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin des Buis	NC*	
51	Chemin des Terrasses	Commence à la VC 49 et se termine place de l'église	172,00	4,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin des Terrasses	NC*	
52	Chemin du Clos	Commence à la VC 32 et se termine à la VC 40	420,00	5,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin du Clos	NC*	
53	Chemin des Miribelles	Commence à la VC 52 et se termine en voie privée	40,00	5,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin des Miribelles	NC*	
54	Chemin des Ecouteux	Commence à la VC 52 et se termine en limite de la commune de Bernin	780,00	5,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin des Ecouteux	NC*	
55	Chemin des Drogeaux	Commence à la VC 52 et se termine à la VC 54	360,00	5,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin des Drogeaux	NC*	+ 120 m de voie piétonne
56	Chemin du Moulin	Commence à la VC 49 et se termine en limite de la commune de Saint Ismier	295,00	3,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin du Moulin	NC*	
57	Chemin de la Fontaine	Commence à la VC 56 et se termine sans issue	10,00	3,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin de la Fontaine	NC*	
58	Chemin Grenier	Commence à la VC 56 et se termine sans issue	35,00	3,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin Grenier	NC*	
59	Chemin du Bois Claret	Commence en limite de la commune de Saint Ismier et se termine au CR 04 en limite de la commune de Bernin	2 250,00	5,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin du Bois Claret	NC*	
60	Chemin de la Grande Chantourne	Commence en limite de la commune de Saint Ismier et se termine au CR 07 en limite de la commune de Bernin	2 910,00	3,80	X	NC*	NC*	NC*	Chemin de la Grande Chantourne	NC*	
61	Chemin Z.A. Gde Chantourne	Commence à la VC 80 et se termine à la ZI de La Grande Chantourne	110,00	6,00	X	NC*	NC*	NC*	Chemin Z.A. Gde Chantourne	NC*	
			21 317,00								

NC* : Non connus X : indiquer la date de la délibération

N° des Prix	Désignation	U	Quant.	Prix Unitaires	Montant HT
TRAVAUX PREPARATOIRES					
1,1	Installation de chantier	Ft	1,00	5 000,00	5 000,00
1,2	Signalisation temporaire de chantier	Ft	1,00	3 000,00	3 000,00
1,3	Dossier de récolement	Ft	1,00	1 000,00	1 000,00
1,4	Constat d'huissier	Ft	1,00	800,00	800,00
1,5	Fourniture et pose panneau informations	U	2,00	450,00	900,00
1,6	Sondage pour repérage réseaux existants	U	6,00	200,00	1 200,00
1,7	Gestion DICT, piquetage et maintien du marquage	Ft	1,00	800,00	800,00
				Sous Total	12 700,00
TRAVAUX DE VOIRIE					
Partie haute et élargissement					
2,01	Découpe de chaussée	M	290,00	6,00	1 740,00
2,02	Dépose bordure béton	M	40,00	8,00	320,00
2,03	Dépose panneau ou balise	U	7,00	100,00	700,00
2,04	Rabotage de chaussée	M2	250,00	6,00	1 500,00
2,05	Déblais en pleine masse	M3	340,00	18,00	6 120,00
2,06	Déblais évacués à la décharge	M3	340,00	16,00	5 440,00
2,07	Déblais bitumineux évacués à la décharge	M3	25,00	16,00	400,00
2,08	Compactage du fond de forme	M2	550,00	2,00	1 100,00
2,09	Géotextile	M2	550,00	2,00	1 100,00
2,10	GN ou GR 0/80	M3	280,00	32,00	8 960,00
2,11	Mise à la cote regard <600	U	5,00	150,00	750,00
2,12	Mise à la cote regard >600	U	7,00	180,00	1 260,00
2,13	Remplacement tampon	U	2,00	200,00	400,00
2,14	Mise à la cote chambre Télécom L2C	U	1,00	200,00	200,00
2,15	Mise à la cote bouche à clef	U	12,00	70,00	840,00
2,16	Fo et pose Poteau Incendie (Tout compris)	U	1,00	3 800,00	3 800,00
2,17	Bordures T2	M	140,00	45,00	6 300,00
2,18	Bordures I2	M	20,00	50,00	1 000,00
2,19	Bordures P1	M	15,00	39,00	585,00
2,20	Béton désactivé épaisseur 12cm	M2	0,00	70,00	0,00
2,21	Réalisation d'un muret	M	0,00	350,00	0,00
2,22	Fourniture et Mise en place grillage rigide (H=1,6)	M	30,00	65,00	1 950,00
2,23	Occultation avec lames PVC	M2	0,00	55,00	0,00
2,24	Haie vive	U	0,00	40,00	0,00
2,25	Grave concassée 0/25 (ép=0.05m)	M2	830,00	6,00	4 980,00
2,26	BBSG 0/10 (180Kg/m2) finisher	T	150,00	130,00	19 500,00
2,27	Plus value pour mise en œuvre manuelle	T	90,00	45,00	4 050,00
2,28	Raccord entre enrobés existants et nouvelles bordures	M	0,00	15,00	0,00
2,29	Grenailage enrobés	M2	160,00	16,00	2 560,00
2,30	Terre végétale	M3	10,00	32,00	320,00
2,31	Arbustes + toile payage	M2	20,00	50,00	1 000,00
2,32	Fo et Po potelet	U	10,00	190,00	1 900,00
2,33	Barrière de ville		25,00	350,00	8 750,00
2,34	Résine pépité	M2	20,00	35,00	700,00
2,34	Résine pépité bande largeur 0,4	M	140,00	25,00	3 500,00
2,35	Logo cycle	U	10,00	20,00	200,00
2,36	Marquage spéciaux (nez d'îlot - zébra – passage piétons - cédez le passage)	M2	60,00	15,00	900,00
2,37	Marquage bande continue ou discontinue	M	180,00	3,00	540,00
2,38	Fourniture et pose de panneaux	U	5,00	350,00	1 750,00
2,39	Fourniture et pose de panonceaux	U	0,00	100,00	0,00
2,40	Dépose borne bois et plastique	U	3,00	50,00	150,00
2,41	Mélange terre-pierre	M3	30,00	40,00	1 200,00
2,42	Engazonnement	M2	130,00	4,00	520,00
				Sous Total	96 985,00

N° des Prix	Désignation	U	Quant.	Prix Unitaires	Montant HT
	<u>ECLAIRAGE PUBLIC</u>				
	Le GC sera réalisé par le TE 38				
4,01	Installation de chantier	Ft	1,00	500,00	500,00
4,02	Signalisation du chantier	Ft	1,00	500,00	500,00
4,03	Mise hors tension du réseau d'éclairage public	Ft	1,00	300,00	300,00
4,04	Dépose luminaire existants avec sa crosse	U	3,00	150,00	450,00
4,05	Câble éclairage public U 1000 RO2V - 3G16	M	220,00	9,00	1 980,00
4,06	Fourniture et pose massif béton	U	5,00	320,00	1 600,00
4,07	Fourniture et pose candélabre led, y compris raccordement	U	5,00	1 800,00	9 000,00
4,08	Fourniture et mise en place d'un boîtier classe 2 équipé d'un parafoudre dans chaque candélabre + raccordements	U	5,00	80,00	400,00
4,09	Raccordement sur câble existant (poteau béton)	U	1,00	250,00	250,00
4,10	Raccordement dans armoire éclairage	U	1,00	100,00	100,00
4,11	Fourniture et mise en place d'un parasurtenseur (Imax 40kA – In 20kA) dans le coffret d'éclairage existant	U	1,00	200,00	200,00
4,12	Fourniture et mise en place d'un disjoncteur différentiel 300mA dans le coffret d'éclairage existant	U	1,00	300,00	300,00
4,13	Certificat de conformité	U	1,00	600,00	600,00
				Sous Total	16 180,00
	<u>Aménagement placette carrefour</u>				
1,01	Démolition mur existant et seuils, y compris fondation	M	55,00	20,00	1 100,00
1,02	Arrachage dessouchage de la haie existante	Ft	1,00	1 500,00	1 500,00
1,03	Décapage terre végétale	M2	165,00	4,00	660,00
1,04	Fouilles en tranchée pour fondation	M3	25,00	20,00	500,00
1,05	Déblai en pleine masse	M3	30,00	18,00	540,00
1,06	Déblais évacués à la décharge	M3	70,00	16,00	1 120,00
1,07	Remise en place terre végétale	M3	20,00	15,00	300,00
1,08	Engazonnement	M2	100,00	6,00	600,00
1,09	Compactage du fond de forme	M2	40,00	5,00	200,00
1,10	GN ou GR 0/80	M3	20,00	30,00	600,00
1,11	Grave concassée 0/25 (ép=0.05m)	M2	40,00	8,00	320,00
1,12	BBSG 0/10 (150Kg/m2) mise en œuvre à la main	T	6,00	180,00	1 080,00
2,01	Muret hauteur visible 50cm (coté trottoir) y compris fondation	M	30,00	290,00	8 700,00
2,02	Grillage panneau rigide hauteur 1,5m	M	30,00	65,00	1 950,00
2,03	Haie vive	M	30,00	45,00	1 350,00
2,04	Mur maçonné hauteur visible 1,80cm (coté trottoir) y compris fondation + crépis 2 faces	M2	37,00	490,00	18 130,00
2,05	Fourniture et pose Portillon	U	1,00	1 900,00	1 900,00
2,06	Fourniture et pose, Portail pivotant 4 m (électrique)	U	1,00	9 000,00	9 000,00
				Sous Total	49 550,00
	<u>Mise en place des feux carrefour RD 1090 – RD 30 et chemin du Piat</u>				
5,01	Tranchée Réseaux	M	200,00	250,00	50 000,00
5,02	Chambres Tirage	U	10,00	500,00	5 000,00
5,03	Poteaux équipés + câblage	U	6,00	4 700,00	28 200,00
5,04	Potelets équipés + câblage	U	8,00	2 000,00	16 000,00
5,05	Détection	U	7,00	2 000,00	14 000,00
5,06	Contrôleur	U	1,00	25 000,00	25 000,00
1,07	Installation, programmation, essais, mise en service	Ft	1,00	15 000,00	15 000,00
				Sous Total	153 200,00

SAINT NAZAIRE LES EYMES



Aménagement Chemin du Retour (section 1)

DETAIL ESTIMATIF (20/09/2024)

N° des Prix	Désignation	U	Quant.	Prix Unitaires	Montant HT
	TRAVAUX DE VOIRIE				
2,01	Découpe de chaussée	M	120,00	6,00	720,00
2,04	Rabotage de chaussée	M2	320,00	6,00	1 920,00
2,05	Déblais en pleine masse	M3	380,00	18,00	6 840,00
2,06	Déblais évacués à la décharge	M3	380,00	16,00	6 080,00
2,07	Déblais bitumineux évacués à la décharge	M3	40,00	16,00	640,00
2,08	Compactage du fond de forme	M2	470,00	2,00	940,00
2,17	Bordures T2	M	80,00	45,00	3 600,00
2,25	Grave concassée 0/25 (ép=0.05m)	M2	440,00	8,00	3 520,00
2,26	BBSG 0/10 (180Kg/m2) finisher	T	105,00	130,00	13 650,00
2,27	Plus value pour mise en œuvre manuelle	T	25,00	45,00	1 125,00
2,28	Raccord entre enrobés existants et nouvelles bordures	M	80,00	15,00	1 200,00
2,36	Marquage bande continue ou discontinue	M	60,00	3,00	180,00
2,37	Fourniture et pose de panneaux	U	11,00	350,00	3 850,00
2,39	Dépose borne bois et plastique	U	3,00	50,00	150,00
2,40	Mélange terre-pierre	M3	40,00	40,00	1 600,00
2,41	Engazonnement	M2	170,00	4,00	680,00
				Sous Total	46 695,00

N° des Prix	Désignation	U	Quant.	Prix Unitaires	Montant HT
	ECLAIRAGE PUBLIC				
	Le GC sera réalisé par le TE 38				
4,01	Installation de chantier	Ft	1,00	500,00	500,00
4,02	Signalisation du chantier	Ft	1,00	500,00	500,00
4,03	Mise hors tension du réseau d'éclairage public	Ft	1,00	300,00	300,00
4,04	Dépose luminaire existants avec sa crosse	U	3,00	150,00	450,00
4,05	Câble éclairage public U 1000 RO2V - 3G16	M	150,00	9,00	1 350,00
4,06	Fourniture et pose massif béton	U	4,00	320,00	1 280,00
4,07	Fourniture et pose candélabre led, y compris raccordement	U	4,00	1 800,00	7 200,00
4,08	Fourniture et mise en place d'un boîtier classe 2 équipé d'un parafoudre dans chaque candélabre + raccordements	U	4,00	80,00	320,00
4,09	Raccordement sur câble existant (poteau béton)	U	1,00	250,00	250,00
4,10	Raccordement dans armoire éclairage	U	1,00	100,00	100,00
4,11	Fourniture et mise en place d'un parasurtenseur (Imax 40kA – In 20kA) dans le coffret d'éclairage existant	U	1,00	200,00	200,00
4,12	Fourniture et mise en place d'un disjoncteur différentiel 300mA dans le coffret d'éclairage existant	U	1,00	300,00	300,00
4,13	Certificat de conformité	U	1,00	600,00	600,00
				Sous Total	13 350,00

Total Travaux HT 388 660,00
 TVA 20,0% 77 732,00
 Total Travaux TTC 466 392,00

Récapitulatif

Travaux préparatoires	12 700,00
Voirie chemin du Piat	96 985,00
Eclairage public Piat	16 180,00
Aménagement placette carrefour	49 550,00
Mise en place des feux carrefour RD 1090 – RD 30 et chemin du Piat	153 200,00
Aménagement chemin du retour	46 695,00
Eclairage public Retour	13 350,00

TOTAL HT	388 660,00
TVA 20%	77 732,00
TOTALTTC	466 392,00

